



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 13/03/2026

Reçu en préfecture le 13/03/2026

Publié le



ID : 063-256300187-20260313-2026_03_17-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du
13/03/2026

Délibération
n° 2026-03-17

Date de convocation :
09/03/2026

Nombre de membres
en exercice : 90
Nombre de membres
présents : 13
Nombre de suffrages
exprimés : 13

VOTE :
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de
séance :
Alain BOUCHERAS

L'an deux mil vingt-six, le 13 mars, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 09 mars 2026, le comité syndical a été à nouveau convoqué le 13 mars 2026 à 09h30, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Adoption du budget primitif 2026**

.....
LE COMITE SYNDICAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2026-02-01 du 23 février 2026 prenant acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2026,

Vu la délibération n° 2026-03-12 du 09 mars 2026 relative à l'affectation du résultat 2025,

Considérant les crédits inscrits au projet du budget primitif pour l'exercice 2026,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, et 0 abstention.

Article 1 - VOTE le budget primitif 2026 en équilibre pour le Syndicat, tel qu'il est présenté dans la vue d'ensemble et détaillé par chapitres conformément au tableau ci-dessous :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télerecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	928 186,02 321 204,53
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00 0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) (si excédent) 0,00 606 981,49
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	928 186,02 928 186,02
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 010 234,31 930 605,21
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00 0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) (si solde positif) 0,00 79 629,10
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 010 234,31 1 010 234,31
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 938 420,33 1 938 420,33

Article 2 - PRECISE que le présent budget est réputé voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement comme en investissement, conformément à l'article L.2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
 Jour, mois et an que ci-dessus.
 Le Président,
 René LEMERLE**

